

Danse classique, contemporaine

Tests d'admissibilité

- De la 6^e à la 3^e
- Test d'évaluation sous forme d'un cours de danse classique et contemporaine, plus des exercices de danse jazz pour les entrées en 4^e et 3^e.

Quelles tenues?

- tunique sans jupette
- demi-pointes, pointes (à partir de la 5^e si déjà pratiqué)
- collant
- pieds nus pour le contemporain
- cheveux attachés, sans bijou

Programme hebdomadaire des cours

Les temps de cours et les enseignements sont assujettis au niveau et au profil spécifique de l'élève. Tous les élèves suivront les cours de danse classique et contemporaine.

Les enseignements s'organisent autour des pratiques chorégraphiques, de la formation musicale, de la culture chorégraphique et de l'anatomie.

En complémentarité aux cours hebdomadaires, sont organisés régulièrement des master-classes, stages, rencontres avec des artistes et chorégraphes, sorties aux spectacles, et représentations.

Dans certains cas et en fonction du profil et du projet de l'élève, celui-ci peut bénéficier de cours de danse jazz à partir de la classe de 4^e.



Mairie de Rouen - CRR/Direction de la Communication et de l'Information - Photos: © Arnaud Bertreau - Reprographie CREA/Ville de Rouen - 02/17



Inscriptions

du 27/02 au 18/03/2017 | musique et danse

École Élémentaire et Collège

▶ Classes horaires aménagés CHAM/CHAD

Année scolaire 2017/18

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
MICHELET



théâtre musique danse
CONSERVATOIRE DE ROUEN
ÉTABLISSEMENT À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Renseignements et inscriptions :
02 32 08 13 50 • scolarite.CRR@rouen.fr

CONSERVATOIRE DE ROUEN
ÉTABLISSEMENT À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Établissement à rayonnement régional (CRR)
50, avenue de la Porte-des-Champs
76000 Rouen

Tél.: 0232081350
conservatoirederouen@rouen.fr
www.conservatoirederouen.fr
Retrouvez-nous sur

Pourquoi?

Les classes à horaires aménagés musique et danse (CHAM, CHAD) offrent aux enfants et adolescents motivés, la possibilité de concilier un enseignement musical et chorégraphique de qualité, et une scolarité harmonieuse et respectueuse des programmes de l'Éducation nationale.

Pour qui? Avec qui?

Elles s'adressent aux enfants à partir du cours CE1 pour les classes à horaires aménagés « musique » (CHAM), et à partir de la classe de 6^e pour les horaires aménagés « danse » (CHAD).

Pour les CHAM:

• l'école « Michelet »

93, rue Eau-de-Robec 76000 Rouen
Tél.: 0235716874
Directrice: Mme Anne Pichon

Comment s'inscrire?

École élémentaire	Collège
<p>Dépôt des dossiers avant le 20 mars 2017</p> <p>au Conservatoire</p> <ul style="list-style-type: none">• bulletin d'inscription disponible au secrétariat de la scolarité ou en téléchargement sur le site du Conservatoire www.conservatoirederouen.fr• une enveloppe timbrée au nom de la famille (2 enveloppes si les parents sont séparés) <p>à l'Inspection de l'Éducation nationale</p> <p>Circonscription Rouen Nord 43 rue Veysseyre - 76000 Rouen</p> <ul style="list-style-type: none">• fiche de renseignements scolaires (document disponible au Conservatoire et à l'école Michelet)• dernier bulletin scolaire de l'élève	<p>Dépôt des dossiers avant le 20 mars 2017</p> <p>Entrée en 6^e au Conservatoire</p> <ul style="list-style-type: none">• bulletin d'inscription disponible au secrétariat de la scolarité ou en téléchargement sur le site du Conservatoire: conservatoirederouen.fr <p>à l'Inspection de l'Éducation nationale</p> <p>Circonscription Rouen Nord 43 rue Veysseyre - 76000 Rouen</p> <ul style="list-style-type: none">• fiche de renseignements scolaires (document disponible au Conservatoire) <p>Entrée en 5^e, 4^e et 3^e:</p> <ul style="list-style-type: none">• bulletin d'inscription disponible au secrétariat de la scolarité ou en téléchargement sur le site du Conservatoire: conservatoirederouen.fr• 2 derniers bulletins scolaires de l'élève
	<p>IMPORTANT</p> <p>> demande de dérogation</p> <p>lorsque le collège Fontenelle n'est pas votre collège de secteur, pensez à faire une demande de dérogation auprès du chef d'établissement de l'actuel établissement scolaire de votre enfant</p> <p>> demande d'internat</p> <p>Pensez également à remplir le dossier de demande d'internat (Renseignements sur le site de l'inspection académique 76: www.ia76.ac-rouen.fr/)</p>

Source d'enrichissement et d'épanouissement pour l'enfant, elles impliquent cependant un suivi permanent des deux institutions partenaires (établissement scolaire et structure spécialisée d'enseignement artistique), une vigilance et un soutien constant des parents.

Dans tous les cas de figure, il s'agit d'un partenariat entre le Conservatoire et l'Éducation nationale.

Pour les CHAM et les CHAD avec:

• le collège « Fontenelle »

20, rue des Requis 76000 Rouen
Tél.: 0235984850
Principal: M. Philippe Henrot

Inscriptions: du 27 février au 18 mars 2017

Opération « Portes ouvertes » le samedi 11 mars 2017, de 10h à 17h.

Tests d'entrée

Primaire: Musique: samedi 1^{er} avril 2017 le matin pour les CE1
mercredi 5 avril 2017, toute la journée du CE2 au CM2
Commission d'admission Éducation nationale: vendredi 7 avril 2017
Réunion d'information à l'école Michelet mardis 7 et 14 mars 2017 à 18h

Collège: Musique: mercredi 5 avril 2017 (journée)
Danse: mercredi 5 avril 2017 (matin)

Musique

Tests d'entrée

• Pour l'entrée en CE1:
Identifications des aptitudes sur les plans corporel, sensoriel, vocal et auditif (tests par petits groupes). Il sera demandé aux enfants de chanter une chanson de leur choix.

1- Épreuve instrumentale (toutes disciplines confondues)

• Pour l'entrée en CE2, CM1 et CM2:
- une œuvre au choix correspondant aux acquis de l'élève.
Nb: pour la percussion, toutes les œuvres sont imposées.

• Pour l'entrée au collège (6^e, 5^e, 4^e et 3^e):
- une œuvre au choix correspondant aux acquis de l'élève
- une courte pièce d'autonomie communiquée 8 jours avant l'épreuve.
Nb: pour la percussion, toutes les œuvres sont imposées.

L'accompagnement au piano pour les instruments monodiques **est obligatoire** (Présence d'un accompagnateur du CRR). Il est demandé aux candidats d'être en possession de la partie de piano le jour des tests.

2- Épreuve de formation musicale

Organisée conjointement aux épreuves instrumentales, un test évaluera le niveau oral et écrit en matière de connaissance et de compréhension de la musique, ainsi que le potentiel vocal.

Programme hebdomadaire des cours

Les enseignements et leur durée sont assujettis au niveau et au parcours de l'élève et s'articulent autour de la pratique instrumentale, la formation musicale, la culture musicale, le chant choral et les pratiques collectives d'orchestres.

Quelles pratiques collectives?

À partir du 1^{er} cycle 3^e année (1C3), une pratique collective est obligatoire. Elle est prise en compte dans l'évaluation de l'élève sous forme de contrôle continu. **Fonctionnant hors temps scolaire, elle est obligatoirement en adéquation avec la dominante instrumentale.** Des sessions de travail et répétitions supplémentaires en vue des concerts pourront avoir lieu le samedi voire le week-end.

